



Amnésie, amnistie, mémoire : la jeune République fédérale d'Allemagne des années cinquante face au passé nazi

Hélène Miard-Delacroix

► To cite this version:

Hélène Miard-Delacroix. Amnésie, amnistie, mémoire : la jeune République fédérale d'Allemagne des années cinquante face au passé nazi. Margotton, Jean-Charles; Pérennec, Marie-Hélène. 35e congrès annuel de l'AGES (Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur), May 2002, Lyon, France. Presses universitaires de Lyon, pp.169-179, 2003. <halshs-00154345>

HAL Id: halshs-00154345

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00154345>

Submitted on 13 Jun 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Hélène Miard-Delacroix

Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines

2002

Amnésie, amnistie, mémoire.

La jeune République fédérale d'Allemagne des années cinquante face au passé nazi

Dans cette phase de l'histoire allemande immédiatement consécutive à la création de la République fédérale dans la partie occidentale de l'Allemagne, le rapport au passé s'inscrit certes dans une dimension morale, imposée tant par la nature des crimes commis au nom du peuple allemand que par les condamnations prononcées par les puissances occupantes et rééducatrices ; mais, du point de vue des années cinquante, la volonté d'élaborer une mémoire collective à long terme est moins déterminante que, dans l'immédiat, le souci de pragmatisme qui l'emporte dans de nombreux cas sur le souci de la mémoire, voire sur l'aspiration à la justice. Aussi la question du rapport au passé dans les premières années de la République de Bonn est-elle, elle aussi, soumise à des impératifs politiques - dont la formation d'un corps social viable par l'intégration de tous les citoyens n'est pas des moindres.

La nature du régime précédent et de ses crimes, la réalité de l'endoctrinement et l'ampleur de l'implication de la population allemande dans le régime nazi créent en 1945 un phénomène unique à l'époque : à part ceux, quantitativement peu nombreux, qui ont activement résisté au nazisme, c'est l'ensemble de la population qui se trouve, d'une manière ou d'une autre, en position de coupable – le moindre des crimes parmi les catégories établies par

Karl Jaspers étant d'avoir laissé faire¹. Dans un article célèbre publié en 1947 dans les *Frankfurter Hefte*², Eugen Kogon avait formulé le problème de manière volontairement provocatrice en réduisant la question de la gestion du passé des individus-citoyens de la jeune République à une seule alternative : soit il fallait tuer tous les anciens nazis (et donc presque tous les Allemands), soit il fallait les intégrer à l'Allemagne nouvelle et démocratique. Cela signifiait, selon ses termes, la nécessité d'admettre « le droit à l'erreur » (*das Recht auf den politischen Irrtum*). Derrière ce terme se profile le principe de l'amnistie qui s'imposera dès la fin de la période de stricte occupation. Indispensables, d'un point de vue pratique, au fonctionnement du pays, et nécessaires, d'un point de vue politique, à l'intégration des anciens nazis dans l'Allemagne nouvelle, les différentes mesures d'amnistie ont-elles eu pour corollaire une amnésie généralisée, un refus de procéder au travail de mémoire que Alexander et Margarete Mitscherlich dénonceront à la fin des années soixante avec la formule « l'incapacité à porter le deuil » (*die Unfähigkeit zu trauern*) ?

Nous concentrant sur les dimensions politiques de cette question, il convient d'envisager le phénomène d'amnistie sous ses différents aspects, c'est à dire tant les mesures d'amnistie réelle que les processus d'amnistie symbolique. On peut alors chercher à en évaluer la portée en termes de continuité des structures (personnel et élites politiques), la fonction en termes d'exclusion des criminels ou d'intégration des anciens *Mitläufer*, et le rôle dans la formation d'un corps social et d'une identité susceptibles de favoriser l'essor du pays intégré aux structures occidentales. Cela signifie aussi garder à l'esprit deux questions : Le choix de amnistie a-t-il été la conséquence d'une amnésie frappant les Allemands de l'Ouest ? L'amnistie a-t-elle été à son tour un nouveau facteur d'oubli, une nouvelle cause d'amnésie ? On pourra alors s'interroger sur les rapports entre mémoire officielle et appropriation de cette mémoire par le corps social.

¹ JASPERS Karl, 1996² (Original 1965). *Die Schuldfrage. Von der politischen Haftung Deutschlands*, Piper, München.

² KOGON Eugen, „Das Recht auf den politischen Irrtum“, in *Frankfurter Hefte* 2 (1947), 641-655, ici 655.

Les mesures d'amnistie votées par le Bundestag en décembre 1949 sont frappantes car elles interviennent très tôt dans l'activité parlementaire du nouvel État. Faisant suite à la politique de dénazification et de rééducation menée par les puissances victorieuses dans leurs zones, elles peuvent être interprétées comme une manifestation d'indépendance dans le cadre étroit de la souveraineté très partiellement recouvrée. C'est une impression d'urgence à tirer un trait sur divers types d'implication dans le régime criminel qui domine après les efforts déployés par les Alliés pour punir et rééduquer, pour éliminer, selon le texte de Potsdam, « *les influences nazies et militaristes des institutions publiques, de la vie culturelle et économique du peuple allemand* »³ autrement dit pour écarter, en particulier des services publics et notamment de l'enseignement, ceux qui ont été épurés.

Les étapes de la dénazification sont connues, avec les lois militaires de l'été 1945 puis du printemps 1946, et avec les fameux questionnaires que dut remplir tout Allemand âgé de plus de 18 ans, ce qui devait permettre aux chambres d'épuration de classer la population en cinq catégories. Tout aussi reconnu a été l'échec relatif de cette indispensable entreprise d'épuration politique, en particulier en raison du trop grand nombre de personnes concernées et, en découlant, du caractère schématique et bureaucratique des procédures. Avant même la création de l'État fédéral, on s'était déjà résolu, dans les différentes zones occidentales, à procéder à la liquidation de cette dénazification : les premières lois d'amnistie partielle furent en effet adoptées en 1947-48 dans les zones américaine et française dans le but de décharger la justice. Mais cela fut interprété par certains comme un quitus général⁴.

³ Communiqué de la conférence de Yalta, 11. 02. 1945, in RUHL K. J. (Hrsg.) 1984². *Neubeginn und Restauration, Dokumente zur Vorgeschichte der Bundesrepublik Deutschland 1945-1949*, dtv, München, 49-51.

⁴ Selon FÜRSTENAU Justus, 1969. *Entnazifizierung. Ein Kapitel deutscher Nachkriegsgeschichte*, Luchterhand, Neuwied/Berlin, , 228, sur les 3,66 millions de dossiers traités dans les zones occidentales, seuls 25 000, c'est à dire moins de 1%, avaient conduit jusqu'en 1949/50 à un classement dans les deux catégories supérieures de culpabilité, tandis que 150 000 personnes avaient été classées comme peu coupables (*Mindersbelastete*) et près d'un million comme suiveurs (*Mitläufer*). La dénazification, telle qu'elle fut conduite dans la zone d'occupation soviétique (plus rigoureuse, plus ciblée, plus courte) est généralement mieux jugée que dans les zones occidentales, mais elle n'a pas été accompagnée, à long terme, par le travail de questionnement collectif sur l'implication de la population allemande dans le régime nazi.

C'est en effet ainsi que le comprirent ceux qui se baptisèrent « *victimes de l'épuration* » et qui plaidèrent en faveur d'une amnistie⁵ qui leur sera d'autant plus volontiers accordée par les élus qu'elle sembla répondre au désir de mettre un terme à la tutelle des occupants et au besoin de légitimation interne de la jeune République de Bonn. Il fallait en quelque sorte réparer une dénazification jugée injuste (certains, pourtant peu impliqués, étant punis, d'autres, plus habiles à trouver des *Persilscheine*, étant épargnés), d'autant plus que beaucoup d'Allemands avaient estimé que les jugements prononcés à Nuremberg en octobre 1946 étaient fondés non pas sur le droit, mais sur la seule victoire. C'est dans cet esprit que fut votée et comprise la loi dite « *d'impunité* »⁶ promulguée le 31 décembre 1949, et amnistiant les peines de prison jusqu'à une année ainsi que toutes les peines jusqu'à 10 000 DM à condition que le délit ait été commis avant le 15 septembre 1949 ; c'est la même impression qui domina lorsque, un an plus tard, fut débattue et votée une loi mettant un terme à toute poursuite entamée dans le cadre de la dénazification pour les *Minderbelasteten* et les *Mitläufer*. Le SPD et la CDU/CSU s'opposèrent cependant à ce que l'amnistie fût aussi appliquée aux personnes classées dans les deux catégories supérieures comme le réclamait le parti libéral FDP soutenu par de petits partis de droite comme le DP.

En mai 1951 entra en vigueur la loi votée tant par les partis de gouvernement que par l'opposition sociale-démocrate, cette loi amnistiant « *les 131* » (*die 131er*) et permettant la réintégration dans la fonction publique de 150.000 anciens fonctionnaires épurés et donc concernés par l'article 131 de la Loi fondamentale⁷. Certains fonctionnaires gravement compromis dans le régime nazi ont, semble-t-il, profité de cette loi pour être réintégrés. La relative

⁵ Pour les détails des points évoqués ici, on se reportera utilement à la monographie de FREI Norbert, 1999². *Vergangenheitspolitik. Die Anfänge der Bundesrepublik und die NS-Vergangenheit*, dtv, München, ou, plus concis et succinct, REICHEL Peter, 2001. *Vergangenheitsbewältigung in Deutschland. Die Auseinandersetzung mit der NS-Diktatur von 1945 bis heute*, Beck, München.

⁶ *Straffreiheitsgesetz* ou *Gesetz über die Gewährung von Straffreiheit*, BGBl. 1949, S. 37f.

⁷ L'article 131 prévoyait qu'une loi déterminerait la condition juridique des personnes ayant quitté la fonction publique « *pour des raisons indépendantes du droit de la fonction publique* ». Art. 131 GG : „Die Rechtsverhältnisse von Personen einschließlich der Flüchtlinge und Vertriebenen, die am 8. Mai 1945 im öffentlichen Dienste standen, aus anderen als beamten- oder tariflichen Gründen ausgeschieden sind und bisher nicht oder nicht in ihrer früheren Stellung entsprechend verwendet werden, sind durch Bundesgesetz zu regeln.“

continuité ainsi observée dans l'administration⁸ sembla attester une restauration reposant sur un *effacement* du passé, comme pouvait aussi le suggérer le fait que le Chancelier Adenauer fît appel à d'anciens hauts-fonctionnaires compromis, dont le cas le plus célèbre est celui de Hans Globke, directeur de département puis, pendant dix ans, secrétaire d'État à la Chancellerie fédérale, et qui avait rédigé le commentaire des lois de Nuremberg de 1935 pour le ministère de l'Intérieur du Reich avec le secrétaire d'État Wilhelm Stuckart⁹.

C'est bien au nom du pragmatisme que se réalisa le réemploi de personnes compromises et les Alliés eux-mêmes avaient déjà été confrontés à ce besoin urgent de personnel compétent et formé aux tâches et responsabilités administratives. Avant même que se posât le problème de l'intégration politique des anciens nazis s'était donc imposé celui du fonctionnement efficace du pays qu'il fallait remettre rapidement en état de marche - notamment, dans l'esprit des trois Grands, pour le protéger des influences communistes.

L'amnistie devait-elle pour autant être comprise comme un signe d'indifférence morale voire une apologie du passé ?

C'est l'interrogation qui domine face aux vastes campagnes en faveur de la libération des criminels de guerre maintenus en détention par les puissances alliées. Dans le contexte du projet d'une contribution allemande à la défense de l'Occident, prévue alors dans le cadre de la Communauté Européenne de Défense, les crimes de guerre et la question de la culpabilité d'officiers de la *Wehrmacht* se retrouvèrent au centre d'un débat où le travail de mémoire fut

⁸ SONTHEIMER Kurt, 1991, *Die Adenauer-Ära, Grundlegung der Bundesrepublik*, dtv, München, 181. DIESTELKAMP Bernhard, *Kontinuität und Wandel in der Rechtsordnung 1945 bis 1955*, in HERBST Ludolf (Hrsg.), *Westdeutschland 1945-1955, Unterwerfung, Kontrolle, Integration*, Oldenbourg, München, 88.

⁹ STUCKARD/GLOBKE, 1936. *Kommentar zur deutschen Rassengesetzgebung*, Beck, München. GOTTO, Klaus (Hrsg.), 1980. *Der Staatssekretär Adenauers. Persönlichkeit und politisches Wirken Hans Globkes*, Klett-Cotta, Stuttgart. En dehors de la presse, Hans Globke est interpellé sur son passé à plusieurs reprises au Bundestag et notamment le 12. 07. 1950 (Deutscher Bundestag, stenog. Bericht, 1. Wahlperiode, 73. Sitzung, S. 2633B). Un autre scandale est provoqué par des révélations sur le passé du ministre des réfugiés nommé en 1953, Theodor Oberländer, accusé d'avoir été responsable d'exécutions massives en 1941 à Lemberg (Lvov) et dont le passé aurait été qualifié de « *brun foncé* » par Adenauer lui-même. Les poursuites engagées contre lui furent arrêtées et il ressortit d'études menées dans les années quatre-vingt-dix que cette accusation aurait été lancée par les services de la Stasi, WACHS, Philipp-Christian, 2000. *Der Fall Oberländer*, Campus, Frankfurt/M.

manifestement moins déterminant que la fonction de levier dans une sorte de bras de fer avec les Alliés. Dès 1950 se multiplièrent les demandes de grâce, au prétexte qu'aucun « *homme d'honneur* » ne serait prêt à revêtir à nouveau l'uniforme « *alors qu'il est convaincu que ses camarades sont injustement emprisonnés* »¹⁰. Le Chancelier Adenauer, conscient de l'indécence de la démarche, fut d'abord très réticent mais intervint pourtant auprès des Hauts-Commissaires alliés en novembre 1950 : profitant du fait que les Américains soient demandeurs de réarmement, il tenta d'obtenir une mesure de clémence manifestement populaire et qui était, au surplus, présentée par les experts militaires allemands comme une condition incontournable pour obtenir le soutien des militaires au réarmement¹¹. Il s'agit aussi et surtout de concurrencer l'agitation des groupuscules d'extrême droite auprès des anciens militaires qui forment alors un groupe social fragilisé.

Que la grâce et la libération anticipée d'Allemands condamnés comme criminels de guerre fût partie d'un marché avec les Alliés (notamment en vue d'obtenir de meilleures dispositions d'esprit des milieux sidérurgiques allemands au moment des discussions sur la réalisation de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) se manifesta dans la grâce accordée par le Haut-Commissaire américain McCloy à l'industriel Alfried Krupp ainsi qu'à huit de ses directeurs et qui ne manqua pas de provoquer l'indignation à l'étranger. Dans le cadre de ce marché, les mots prononcés par le général Eisenhower, commandant en chef de l'OTAN, furent aussi largement compris comme ayant valeur d'amnistie pour la plus grande partie de la population allemande dont chaque famille a compté des soldats. Il déclara devant la presse allemande en janvier 1951 : « *Je ne crois pas pour ma part que le soldat allemand en tant que tel ait perdu son honneur [...] et je suis convaincu qu'il existe une véritable*

¹⁰ SETHE Paul, in *F.A.Z.*, 16. 8. 1950.

¹¹ On le trouve notamment dans les textes du groupe de travail de Speidel pendant l'été 1950 et surtout dans le rapport de Himmerod d'octobre 1950.

différence entre, d'un côté, les soldats et les officiers de l'armée régulière allemande et, de l'autre, Hitler et sa clique de criminels »¹².

Les réactions de l'opinion firent apparaître que cette aspiration à l'amnistie symbolique pour les soldats ordinaires fut peut-être moins le résultat d'un phénomène d'amnésie que la manifestation d'un besoin de simplement continuer à exister. Il est vrai que l'argument de l'obéissance et de la fidélité au serment, auquel on recourut alors majoritairement pour dédouaner les militaires, est un vecteur efficace de refoulement de la culpabilité. Il est vrai que le travail de mémoire efficace passe par la prise de conscience de la participation personnelle des individus au soutien du régime national-socialiste, sous une forme ou sous une autre. Mais il semble qu'en choisissant la réhabilitation de l'honneur du soldat parce qu'elle était la condition incontournable de l'intégration occidentale de l'Allemagne par le réarmement, Alliés et dirigeants ouest-allemands permirent d'ouvrir la porte au travail de mémoire dans un corps social formé de citoyens respectables. On touche là la problématique délicate de l'intégration : jusqu'où devaient aller les concessions pour obtenir l'adhésion des individus à un système de valeurs précisément fondé sur la liberté et la dignité de l'individu ? On a à l'époque clairement choisi de restaurer l'intégrité des hommes, avec leur l'honneur, pour en faire des citoyens susceptibles de s'engager pour ces valeurs.

L'idée de Eugen Kogon, qu'il n'y avait au fond pas d'autre choix que d'intégrer les anciens nazis, n'a pas été étrangère au changement de politique des Alliés occidentaux envers les Allemands après la première phase strictement punitive de l'occupation. On sait bien que la perspective stratégique a dominé dans ce virage de 1946-47 par lequel les Occidentaux se mirent à considérer le péril soviétique comme plus grave que le danger allemand : mais on y trouve aussi l'heureuse rencontre d'un objectif majeur dans le cadre de la guerre froide d'une part, et du choix de favoriser l'intégration des citoyens dans

¹² Déclaration à la presse du général Eisenhower à l'aéroport de Francfort, 22. 1. 1951; SCHUBERT Klaus von, 1970. *Wiederbewaffnung und Westintegration. Die innere Auseinandersetzung um die militärische und außenpolitische Orientierung der Bundesrepublik 1950-1952*, Stuttgart, 82-83.

un espace démocratique d'autre part. Tout comme on jugea qu'il était dangereux de maintenir l'Allemagne au ban des nations, l'exclusion des *Mitläufer* de la vie publique fut considérée non seulement comme impossible mais aussi comme périlleuse : tout comme maintenir un contrôle strict et discriminatoire signifiait exposer les Allemands de l'Ouest aux sirènes du bolchevisme, exclure et continuer à condamner les anciens nazis signifiait les jeter dans les bras des groupuscules d'extrême droite. L'intégration est ici un mécanisme à double tiroir qui fonctionna en même temps à l'intérieur de l'État démocratique et dans les structures du camp occidental.

Mais l'ancrage de la démocratie parlementaire nécessitait-il ce passage par des détours de la mémoire, susceptibles de favoriser une nouvelle amnésie ? autrement dit, n'était-il pas périlleux de fonder une nouvelle existence sur ce qu'on pourrait considérer comme un mensonge fondateur, un *Lebenslüge* ? Le pari de l'amnistie réelle ou symbolique pour faire des citoyens démocrates et engagés a pu en effet paraître bien audacieux au regard de deux phénomènes caractéristiques des toute premières années de la RFA : le relatif succès de formations protestataires, pour beaucoup d'inspiration autoritaire ou d'extrême droite, et la dépolitisation sensible de la population allemande. Le premier phénomène se manifesta surtout dans l'émiettement de l'échiquier politique et dans l'adhésion de certains à des groupuscules centrés sur la défense d'intérêts corporatistes ou sur l'exaltation de valeurs et de splendeurs perdues, le deuxième phénomène étant mesurable aux très forts taux d'abstention électorale ainsi qu'au nombre très élevé de réponses de type « *sans opinion* » dans les sondages.

Néanmoins, le redressement économique rapide et les efforts déployés en vue de l'amélioration du sort des millions réfugiés provoquèrent ce qui constitue le troisième phénomène caractéristique des années cinquante : la concentration du système des partis, sensible dès les élections au Bundestag de septembre 1953. Favorisé par l'application de la clause des 5% aux élections au

Bundestag, ce processus conduisit à la disparition rapide des petits partis et groupuscules extrémistes et attesta une intégration progressive des électeurs protestataires dans les partis démocratiques¹³. Il est incontestable que c'est en absorbant les anciens *Mitläufer*, voire de plus compromis, que s'est ancrée la démocratie en Allemagne fédérale, et ce à mesure que s'est installée une relative prospérité.

Au milieu des années soixante-dix, la recherche a montré que la passivité apparente de la population dans les années cinquante masqua un processus plus profond d'adhésion au régime parlementaire et à ses institutions¹⁴ qui se réalisa alors même que l'on semblait assister à une relative restauration. A la surface, l'actualité fut régulièrement secouée de scandales mettant au jour la reconversion habile d'anciens *Pg* dans des postes dirigeants, ce qui tendait à prouver que la République fédérale avait amnistié les plus coupables et restaurait les anciennes élites. Ainsi la création du *Auswärtiges Amt* se fit par le réemploi d'un très grand nombre d'anciens diplomates de la *Wilhelmstrasse*, et le Bundestag dut examiner en octobre 1951 les accusations publiées dans le *Frankfurter Rundschau* sous le titre *Ihr naht Euch wieder*. De même, des acquittements scandaleux montrèrent à quel point la justice avait été mal (voire pas) dénazifiée. Ce fut le cas début 1950 lorsque deux anciens chefs de la Gestapo, accusés de l'exécution sommaire de trente internés en 1944, furent acquittés le 23 mars par la cour d'assises de Munich, ou encore lorsque le député du Parti allemand (DP) au niveau fédéral, Wolfgang Hedler, fut lui aussi acquitté bien que, fin 1949, il eût tenu publiquement des propos antisémites et formulé des jugements diffamatoires à l'encontre des résistants allemands au nazisme ; il les avait qualifiés de traîtres responsables de la défaite du IIIe Reich. Le très vif émoi provoqué dans les milieux parlementaires de Bonn et des Länder, dans les syndicats, dans l'opinion et dans l'ensemble de la

¹³ BEYME Klaus von, 1993⁷. *Das politische System der Bundesrepublik Deutschland (nach der Vereinigung)*, Piper, München, 127-139; FENSKE Hans, 1994. *Deutsche Parteiengeschichte*, UTB Schöningh, Paderborn, 306-309.

¹⁴ BOYTON G. R. / LOEWENBERG G., *Der Bundestag im Bewusstsein der Öffentlichkeit 1951-1959*, in: *Politische Vierteljahresschrift*, 1973, Heft 1, 3-25.

presse témoigne déjà d'un décalage entre la justice mal dénazifiée et une population choquée tant par la tentation d'amnistie que par l'oubli.

Est-ce à dire qu'avant même que soit déployés, avec la création en 1952 de la *Bundeszentrale für Heimatdienst*, le prédécesseur de la *Bundeszentrale für politische Bildung*, des efforts d'information, de compréhension et de digestion du passé, visant aussi à la formation politique des citoyens, qu'avant cela le travail de mémoire aurait commencé ? Il est frappant que parallèlement au processus d'apparente dépolitisation et de repli sur soi dont on pouvait craindre qu'il fût l'effet d'une amnésie, les années cinquante sont marquées par une rhétorique de la démocratie et par un discours normatif dans lequel le rejet du nazisme et le travail de « digestion du passé » occupent une place déterminante.

Certes le travail de mémoire se fit, au début, de manière un peu abstraite et convenue, certes on put relever une certaine retenue par rapport à la ritualisation du souvenir des décennies suivantes, il n'empêche que l'évocation du passé immédiat joua un rôle fondateur dans le discours politique de l'ensemble des partis démocratiques d'après-guerre, parce que le national-socialisme et ses valeurs y sont le repoussoir majeur, couplé au rejet du communisme, le socle non pas sur lequel, mais contre lequel s'élabore la rhétorique de la démocratie. C'est le premier président fédéral Theodor Heuss qui eut le discours le plus abouti par rapport à la mémoire du nazisme. Dès 1949, il mit en garde contre l'oubli et appela ses concitoyens à « *conserver dans [leurs] sens ce qui [les] a conduits où [ils sont]* » et dès le milieu des années cinquante, en mai 1955, il fixa le schéma d'interprétation du 8 mai 1945 comme d'un jour marqué par le plus profond paradoxe, comme à la fois une catastrophe et une libération, la catastrophe ayant commencé non pas avec la guerre, mais dès 1933. Il y avait alors déjà un consensus des partis démocratiques, entre Kurt Schumacher fustigeant les crimes commis par et au nom des Allemands et Konrad Adenauer qui dénonçait dès mars 1946 : „Das

*deutsche Volk krankt seit vielen Jahrzehnten in allen seinen Schichten an einer falschen Auffassung vom Staat, von der Macht, von der Stellung der Einzelperson*¹⁵.

Aussi faudrait-il nuancer la thèse du refoulement du passé dans la population allemande et estimer, comme certains l'ont fait, qu'une sorte de pause aurait été indispensable à la formation d'une communauté reposant sur les valeurs démocratiques¹⁶.

Il n'en demeure pas moins vrai que les enquêtes d'opinion portant sur le rapport au passé de l'Allemagne, et réalisées au début des années cinquante, montrent combien le travail sur le passé immédiat n'en était encore qu'à ses débuts et que la perception de l'histoire allemande comportait plusieurs facettes, étant un mélange de sobre réalisme et de difficulté à se détacher de l'imprégnation par le national-socialisme. L'une des enquêtes d'opinion les plus effrayantes de la période est celle réalisée par des sondeurs américains, faisant apparaître que 44% des personnes interrogées en décembre 1952 ont déclaré voir « *plus de bien* » dans le passé et 39% « *plus de mal* », un seul tiers se déclarant disposé à tout faire pour empêcher une restauration nazie¹⁷. Néanmoins, une évolution fut déjà sensible par rapport à la redoutable réponse « *oui* » donnée majoritairement à 57% fin 1948 à la question « *considérez-vous le nazisme comme une bonne idée qui a été mal mise en pratique ?* »¹⁸. De même, le mythe selon lequel Hitler aurait été un homme d'État de qualité persista, mais était déjà en diminution en 1952¹⁹.

On peut alors s'interroger sur la pertinence de certains choix du Chancelier face à cet état intermédiaire d'appropriation et de digestion du passé dans lequel se trouvait la population allemande dans les années cinquante. Est-

¹⁵ Discours du chef de la CDU en zone britannique à l'Université de Cologne, 24. 3. 1946, in ADENAUER Konrad, 1975. *Reden 1917-1967. Eine Auswahl*, hrsg. von SCHWARZ Hans Peter, DVA, Stuttgart, 82-105, ici 84-85.

¹⁶ LÜBBE Hermann, „Der Nationalsozialismus im deutschen Nachkriegsbewusstsein“, in: *Historische Zeitschrift*, 236 (1983), 585.

¹⁷ Détails in: FREI N., *Vergangenheitspolitik*, op. cit., 375. Pour une vue d'ensemble de l'état de l'opinion, voir aussi NOELLE Elisabeth / NEUMANN Erich Peter, 1956. *Jahrbuch der öffentlichen Meinung, 1947-1955*, Verlag für Demoskopie, Allensbach.

¹⁸ „Halten Sie den Nationalsozialismus für eine gute Idee, die schlecht ausgeführt wurde ?“, Ja 57%, Nein 28%, Unentschieden 15%. Sondage réalisé en octobre 1948 avec la méthode des quotas sur un échantillon de 2000 personnes de plus de 18 ans en Allemagne fédérale et à Berlin-Ouest, représentatif de la population de la République fédérale, in *ibid.*, 134.

¹⁹ Voir notamment un sondage réalisé en juillet 1952 in *ibid.*, 136.

ce précisément parce qu'il aurait été conscient de l'inévitable lenteur avec laquelle se réalisent à grande échelle l'addition d'un travail individuel d'introspection, le détachement par rapport aux valeurs et schémas intégrés pendant douze années de dictature et la formation politique de citoyens responsables, que le Chancelier Adenauer a choisi d'étayer une identité en devenir en lui proposant pour hymne la troisième strophe, mais du *Deutschland-Lied* ? Tandis que le président Heuss était partisan d'une réelle rupture manifestée jusque dans la symbolique nationale, Adenauer imposa, avec l'appui de la majorité de la population²⁰, cette combinaison étrange d'un texte chantant les valeurs de l'État de droit dans le présent démocratique (*concorde, droit et liberté*) et d'une mélodie à laquelle s'associaient les pires errances nationales, mais porteuse de références émotionnelles s'enracinant dans le passé. Comme si la conservation d'une certaine continuité avec le passé avait paru suffisamment indispensable à l'intégration dans le présent pour affronter les soupçons de restauration. Comme si, autrement dit, il avait fallu conserver des fondements de mémoire identificatrice pour permettre l'éclosion d'une mémoire constructive des crimes.

Enfin, pour éclairer le décalage existant entre mémoire officielle et appropriation de cette mémoire par le corps social, il reste à rappeler la façon dont a été traitée la problématique de la résistance au nazisme dans cette entreprise d'intégration des anciens *Mitläufer* au système de valeurs de la démocratie parlementaire. Alors que ce passé récent était encore largement perçu dans la perspective de la trahison que ne manqua pas d'exploiter l'extrême droite, la résistance à Hitler a rempli une fonction majeure de légitimation pour le nouvel État allemand et ses élites dirigeantes : d'une part parce qu'un bon nombre des nouveaux décideurs en étaient issus, d'autre part parce qu'elle a livré des valeurs, des repères et des références permettant de sauver symboliquement les Allemands de la condamnation collective du

²⁰ En 1951, 73% des personnes interrogées s'expriment en faveur du *Deutschland-Lied* (25% pour la première strophe et 30% pour la troisième) Sondage réalisé en septembre 1951 avec la méthode des quotas sur un échantillon de personnes de plus de 18 ans en Allemagne fédérale et à Berlin-Ouest, représentatif de la population de la République fédérale, in *ibid.*, 159.

nazisme. Aussi assista-t-on, dans le contexte de la guerre froide, à un phénomène d'« héroïsation » ou de « sacralisation » de la résistance des milieux conservateurs²¹. La question de la trahison et des valeurs intangibles fondatrices de l'État de droit fut débattue publiquement au printemps 1951 à l'occasion du procès du général Otto Remer, personnalité dominante du SRP, accusé d'avoir publiquement insulté la mémoire des conjurés du 20 juillet en les prétendant coupables de haute trahison. Remer s'était lui-même tristement illustré en 1944 en commandant le bataillon de garde baptisé *Großdeutschland* qui intervint à Berlin le 20 juillet 1944 dans la répression de l'opération Walkyrie. Il fut condamné le 21 mars 1951 à trois mois de détention pour calomnie envers des vivants et insulte à la mémoire des morts. Cette condamnation fut marquante par sa fonction de réhabilitation des hommes du 20 juillet, et ce, dans le contexte du réarmement allemand et du débat plus large sur l'engagement de l'individu, la fidélité au serment et la trahison. C'est le volontarisme dans les commémorations d'alors qui frappe, alors que l'opinion demeurait partagée, 40% des Allemands interrogés prenant partie pour les hommes du 20 juillet, 30% s'élevant contre eux, 3% hésitant, le reste ne sachant pas²².

Certes les premières années de la République fédérale ont été marquées par une certaine continuité des élites et par une phase de « latence » dans la manifestation de l'adhésion d'un bon nombre aux valeurs du nouvel État. Certes certaines continuités furent patentes, notamment dans les représentations. Mais dans la perspective proposée par Eugen Kogon, il n'est pas évident que le désir de « tirer un trait » pour prendre un nouveau départ ait signifié à long terme un oubli, le refus de la mémoire. Ce qu'on a pu qualifier de pragmatisme ne devait pas exclure le travail sur le passé. Certes on peut voir un facteur d'amnésie dans la combinaison des deux questions majeures de

²¹ MÜLLER Klaus-Jürgen / MOMMSEN Hans, „Der deutsche Widerstand gegen das NS-Regime. Zur Historiographie des Widerstandes“, in MÜLLER, K. J. (Hrsg.), 1986. *Der deutsche Widerstand, 1933-1945*, Schöningh, Paderborn, 15.

²² Sondage réalisé en juin 1951 avec la méthode des quotas sur un échantillon de 1500 personnes de plus de 18 ans en Allemagne fédérale et à Berlin-Ouest, représentatif de la population de la République fédérale, in *Jahrbuch der öffentlichen Meinung, 1947-1955 (Allensbach)*, op. cit., 138.

l'époque : qui a été compromis ? et surtout qui est désormais prêt, dans l'administration, la justice et l'armée, à accepter de servir loyalement un État de droit ? Mais l'incroyable aisance avec laquelle d'anciens serviteurs d'un régime dictatorial ont pu devenir des serviteurs honnêtes et loyaux du nouvel État démocratique, la réussite de l'intégration, semble avoir été grandement favorisée par trois phénomènes : l'amélioration rapide de la situation matérielle avec le redressement économique, la cristallisation d'un repoussoir commun, facteur de cohésion, avec l'anticommunisme, et aussi un lent processus de construction de la mémoire réfléchie.

Avec le recul, Karl Jaspers avait montré la voie dès 1946 en écrivant : « *Erst aus dem Schuldbewusstsein entsteht das Bewusstsein der Solidarität und Mitverantwortung, ohne die die Freiheit nicht möglich ist* »²³. C'est ce travail de mémoire, imposé puis digéré, qui constitue la véritable amnistie.

²³ JASPERS Karl, *Die Schuldfrage*, op. cit., 82.